

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 09 MAI 2022**

Absents : David CARRICONDO, Cédric LEGAT Isabelle MOLLON.
Procurations : D. CARRICONDO à F. LAFOUGERE – C. LEGAT à S. ALLIER.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28/03/2022

Le procès-verbal de la séance du 28/02/2022 est adopté à l'unanimité des présents.

2. COMPTABILITE : PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 AU 01/01/2023

Sur les conseils de la trésorerie, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante d'autoriser le passage à la nomenclature M57 au 01/01/2023 ; il précise que cette nouvelle nomenclature sera obligatoire pour l'ensemble des communes à la date du 01/01/2024.

Le passage au 01/01/2023 permettra d'être accompagné par les services de l'Etat tout au long de l'année 2022 et d'anticiper au mieux l'obligation légale. Cette nouvelle nomenclature n'engendre pas de gros changements pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

3. DELIBERATIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de valider une délibération modificative pour le budget communal et le budget assainissement. Celles-ci portent des écritures mal inscrites au budget primitif. Ces modifications n'ont aucune incidence sur le montant des budgets votés précédemment.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour ces 2 délibérations.

4. REGIE CANTINE GARDERIE

Monsieur le Maire informe les élus qu'un contrôle de l'ensemble des régies a été réalisé par un agent du Trésor Public de Feurs le 23 mars dernier. Les régies sont bien tenues, toutefois il est demandé d'augmenter les montants d'encaisse en raison du changement de mode de réservation et de paiement (essentiellement pour les services péri-scolaire).

Après accord du comptable public, il est décidé de modifier les montants d'encaisse comme suit :

- Compte DFT : 5 000 €
- Numéraires : 800 €

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

5. LOTISSEMENT COMMUNAL « LA VARENNE »

Dans la perspective de la signature des compromis, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la vente de la parcelle suivante pour laquelle une promesse d'achat a été signée :

- Parcelle n° 17 d'une superficie de 733 m², dont 681 m² en lot principal et 52 m² en lot bis, pour un montant de 42 700 €, au profit de M. PANCHERI,

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour cette délibération.

6. LOCATION APPARTEMENT AU-DESSUS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de valider le bail conclu entre la commune et M. Daniel HURSTEL à compter du 06/05/2022 et pour une durée de 3 mois (bail renouvelable) ; appartement de 75 m² situé au-dessus de la mairie. Le loyer est fixé à 310 € par mois et les charges relatives au chauffage collectif seront calculées et facturées à la fin du bail.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

7. VENTE AU DEBALLAGE

Monsieur le Maire propose d'organiser une vente de matériels ou matériaux que la mairie n'utilise plus. Les recettes correspondantes seront affectées au budget communal ; paiement par chèques bancaires ou espèces qui seront encaissées sur la régie de recettes. Le principe de vente au déballage est validé par l'assemblée délibérante. Après discussion, la vente est fixée au dimanche 19/06/2022 au matin.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour cette délibération.

8. NOUVELLES MODALITES DE NETTOYAGE DE LA SALLE DU TEMPS LIBRE

Monsieur le Maire propose que le nettoyage de la Salle du temps libre ; réalisé par un prestataire extérieur, puisse être proposé aux associations et/ou particuliers qui le souhaitent. Pour cela, il propose de facturer la somme de 100 € pour cette prestation (montant correspondant aux frais de nettoyage facturé par le prestataire). Les associations et/ou particuliers qui en feraient la demande devraient laisser la salle vide de tous éléments.

Les locataires désirant utiliser ce service devront le signaler en amont afin de prévenir la société de nettoyage.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour cette délibération.

9. QUESTIONS DIVERSES

Frédéric LAFOUGERE évoque la possibilité de renouveler le contrat aidé de William LOPEZ pour une durée d'un an à temps plein dans la mesure où un renouvellement est possible. Dans le cas contraire, un CDD sera établi avec lui.

Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité

Arrivée de Nathalie CRIONNET à 19h48

Magali SABOT fait un point sur le marché hebdomadaire. Elle indique que les commerçants « occasionnels » seront relancés afin de continuer, comme l'année dernière, des animations une fois par mois.

Elle indique également que la Commission des Solidarités souhaite mettre en place de nouvelles animations avec la MAPA Chantepierre (animation musicale durant l'été) et les autres membres du village qui n'ont pas pu être réunis l'année dernière (distribution des repas à domicile au lieu du repas en commune pour l'année 2021) en septembre.

Bernard BISSUEL indique que la marche du 1^{er} mai s'est bien passée et que les membres de l'association sont très contents pour cette dernière édition.

Il indique qu'il faudra faire rapidement la déviation d'une partie d'un chemin au lieu-dit « Les Charmeaux » en raison de la vente de la maison ; déviation actée lors du remembrement réalisé lors des travaux de la 2 x 2 voies mais qu'il n'avait jamais fait l'objet de travaux.

Il participera, avec F. Lafougère, à une réunion organisée par la CC de Forez-Est et les communes de Balbigny et Nervieux afin d'établir un diagnostic des Bords de Loire.

Il demande où en est le dossier aménagement des entrées de bourg. S. Allier attend de nouveaux devis car les évolutions de prix sont permanentes.

Il demande si le matériel des services techniques rangé dans le garage de l'ex poste pourrait être déplacé à la salle paroissiale ou autre, afin de laisser plus de place aux associations. La question sera étudiée par le maire et les adjoints.

Louis COSTA fait un point sur l'opération « Solidarité Ukraine ». Les dons alimentaires, produits d'hygiène et vêtements ont été remis à l'Association humanitaire Albatros de Pouilly-les-Feurs car le partenariat initial ne pouvait être réalisé dans l'immédiat ; cette association est également en lien avec le soutien auprès des ukrainiens. Les médicaments et produits pharmaceutiques ont été remis aux pompiers humanitaires français. Il revient sur la commémoration du 8 mai. Afin d'attirer plus de monde, mais aussi perpétuer le devoir de mémoire, il faudrait envisager de mettre un coup de projecteur sur ces cérémonies.

Hervé GROSBELLET indique qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction des dernière Brèves Félinosises. Les dates des élections législatives sont les 12 et 19 juin 2022.

Il précise également que les panneaux indiquant l'aire de co-voiturage sont tombés, que des ordures ménagères sont également entreposées sur l'aire de covoiturage vers l'A89 ; contact sera pris avec la CC de Forez-Est pour résoudre ces points. Les travaux de la nouvelle aire devraient prochainement débiter.

E. Durand a demandé que les écritures sur la croix de Chassenay soient refaites.

Evelyne THOMAS informe les élus que, dans le cadre du Conseil Municipal des Enfants, une réunion s'est tenue avec un éducateur et 5 résidents du Foyer Roche Félines autour du projet de poulailler communal. Questions et échanges ont été intéressants. Une nouvelle réunion est prévue fin juin afin de poursuivre ce projet qui intéresse fortement les résidents.

La réunion CC de Forez-Est a annulé la réunion petite enfance prévue le 10/05/2022.

Estelle DUFOUR précise que la commission Sécurité s'est réunie le 04/04/2022 et a terminé l'arrêté municipal relatif à la sécurité incendie du village. Il sera rapidement transmis en préfecture.

Une formation « gestion de crise », en partenariat avec l'AMF, devrait se tenir en septembre. Le maire, les adjoints, les membres de la commission sécurité et une partie du personnel y participera ; 3 places seront disponibles pour les conseillers municipaux.

Sébastien ALLIER informe les élus qu'un poteau incendie sera installé au lieu-dit Sice ; cette portion du village ne disposant pas de défense incendie.

Un nouvel espace de jeu de boules a été créé près du terrain de foot pour permettre aux associations d'organiser des concours.

Sébastien DELMAS fait un point sur les bâtiments :

- les fenêtres ont été changées au-dessus de la mairie avec le soutien financier de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes -Auvergne et du Département de la Loire,
- les travaux de réfection de l'appartement de 95 m2, situé au-dessus de la mairie, sont en cours,
- des rideaux occultants ont été installés dans les couchettes de la maternelle,
- le lave-vaisselle de la cantine à La Ruhe sera prochainement remplacé.

Du matériel de désherbage manuel a été acheté pour les agents afin d'avoir du matériel plus adapté, faciliter l'entretien et limiter l'usage du gaz.

Nathalie CRIONNET précise que le balisage des sentiers randonnée, vers Félines, est à revoir car les randonneurs se trompent.

Frédéric LAFOUGERE fait le point sur le tableau des permanences des élections législatives.

Il indique l'association Pastorale féline fera un don pour la réhabilitation et l'entretien du patrimoine bâti communal. Il remercie les membres du bureau pour leur engagement en faveur de la préservation du patrimoine de la commune.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 27 Juin 2022 à 19h30.

**Le Maire,
Frédéric LAFOUGÈRE**

